



**cget**

# 3<sup>ème</sup> comité de suivi des conseils citoyens

7 avril 2016

# Ordre du jour

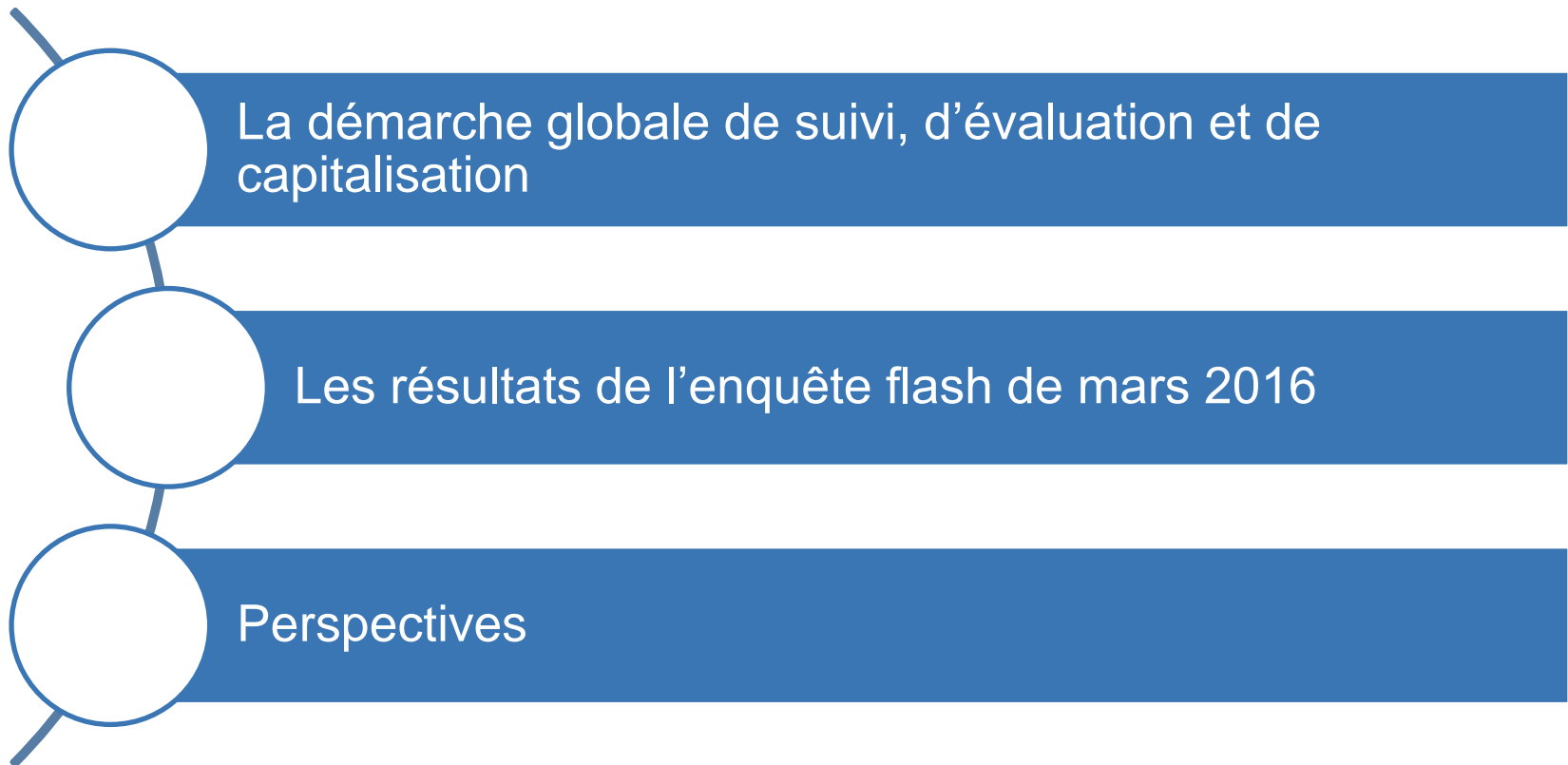
---

- **Résultats de l'enquête flash du CGET sur les conseils citoyens**
- **Echanges sur le déploiement des conseils citoyens sur le territoire**
- **Perspectives**
- **Bilan de la première session de formation des animateurs de conseils citoyens**
- **Outils de communication**

# Les résultats de l'enquête flash de mars 2016

# L'enquête flash du CGET sur les conseils citoyens

---



# Construction d'une démarche globale de suivi, d'évaluation et de capitalisation

---

- **3<sup>ème</sup> enquête « flash »** (après celles de mars 2015 et de juin 2015) pour disposer d'éléments chiffrés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conseils citoyens.
- **Chantier de capitalisation sur la participation dans les « territoires entrants » de la politique de la ville.**

Dix sites retenus donnant lieu à une fiche de capitalisation décrivant le conseil citoyen (stratégies locales, objectifs, participants, modalités d'action, freins, les conditions de généralisation des acquis...).
- **Chantier de valorisation des expériences de participation** (notamment des projets de la Bourse nationale en faveur de la participation des habitants).
- **Démarche d'évaluation de la participation des habitants.**
- **Formation des animateurs des conseils citoyens**

Formation « pilote » mise en place du 8 au 10 février 2016.

Cette session a touché 19 personnes (10 hommes et 9 femmes) et a réuni des professionnels (dont 12 adultes-relais) et 5 habitants volontaires pour assurer la fonction d'animation. Le besoin de formation est avéré et une forte attente existe dans ce domaine.

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## Objectifs et mode opératoire de l'enquête

- Le CGET a lancé trois enquêtes « flash » (mars et juin 2015, février 2016) sollicitant les préfetures notamment sur l'état d'avancement, les caractéristiques et le fonctionnement des conseils citoyens.
- Pour cette **3<sup>ème</sup> enquête**, un questionnaire a été élaboré et adressé aux préfets de département en février 2016.
- **La plupart des réponses sont issues de services de l'Etat (préfetures, DDCS...).**
  - *La précision des informations dépend de la qualité des partenariats locaux.*
- Les réponses couvrent:
  - **358 contrats de ville**, soit 82 % des contrats de ville du territoire national.
  - **1 092 QPV**, soit 72 % du total des QPV.

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## Etat d'avancement des conseils citoyens

### Une forte progression du nombre de conseils citoyens

**860 QPV disposent d'un conseil citoyen constitué ou en cours de constitution**, soit 80 % des QPV pour lesquels le CGET dispose d'une réponse (contre **350 en juin 2015**).

- 637 conseils citoyens sont constitués
- 223 sont en cours de constitution

### Lorsque la mise en œuvre des conseils citoyens accuse un retard, les raisons invoquées sont :

- Les réticences locales à créer un nouveau dispositif juste après la création d'autres dispositifs de démocratie locale
- La réticence à créer une instance autonome des instances municipales
- La difficulté à mobiliser les habitants dans la durée, notamment ceux tirés au sort
- La réorganisation des services des collectivités en charge de la politique de la ville
- La priorité donnée à la signature des contrats de ville

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## La constitution des collèges habitants

### Le tirage au sort sur liste (hors listes de volontaires)

- **42 % des conseils citoyens** sont composés pour tout ou partie de personnes tirées au sort (les listes électorales ont été citées le plus fréquemment, dans 28 % des cas)

### Les listes de volontaires, sources principales de constitution des instances

- Près de **80 % des conseils citoyens sont composés pour tout ou partie de volontaires**
- Dans le conseils citoyens constitués uniquement de volontaires, il a été procédé soit par tirage au sort parmi les volontaires (27 %), soit par l'intégration de la totalité des volontaires dans le conseil citoyen (21 %).

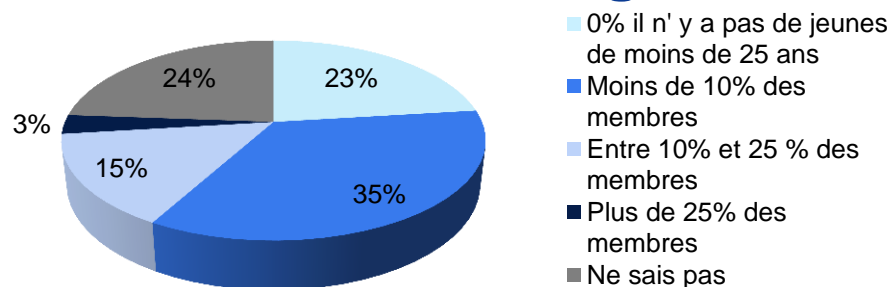
### D'autres méthodes minoritaires

- Dans 6 % des cas, il s'agit de conseils citoyens composés à partir de membres d'instances déjà existantes ou à partir d'habitants proposés par des associations locales.



# L'enquête « flash » de mars 2016

## La place des jeunes dans les collèges « habitants »



- Dans plus d'1/3 des contrats de ville, les jeunes de moins de 25 ans représentent en moyenne 10 % des membres des collèges « habitants » des conseils citoyens
- Dans près d'1/4 des contrats de ville, les conseils citoyens ne comptent aucun jeune de moins de 25 ans (ils représentent pourtant 40 % des habitants des QPV)
- Dans près de la moitié des contrats de ville, les plus de 65 ans représentent en revanche 25% des membres des collèges « habitants »

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## La parité dans les collèges habitants

- **2/3 des contrats de ville** ayant des conseils citoyens constitués déclarent **respecter la parité F/H dans les collèges habitants**
- Lorsque la parité n'est pas respectée, les raisons invoquées sont les suivantes :
  - Le départ de plusieurs membres des conseils citoyens après leur sélection par tirage au sort
  - L'effectif parfois réduit d'habitants ne permet pas le respect de cette obligation
  - On rencontre autant de conseils citoyens avec plus de femmes que d'hommes que l'inverse

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## Le portage juridique des conseils citoyens

**31% des conseils citoyens disposent d'un statut associatif.**

**Sur les 637 conseils citoyens constitués :**

- 17 % sont portés par une association existante
- 14 % par une association créée à cet effet
- 15 % sont portés par la collectivité (ou une structure municipale)
- 14 % ont décidé de ne pas fixer de support juridique
- 20 % sont toujours dans la phase de préfiguration de l'instance : la question du support juridique n'est pas encore stabilisée à ce stade

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## L'animation des conseils citoyens

Dans la phase de fonctionnement effectif de l'instance, l'animation du conseil citoyen est confiée :

- dans 15 % des cas à un binôme Etat/collectivité,
- dans 15 % des cas à un adulte-relais,
- dans 10 % des cas à des agents de la collectivité,
- dans 9 % des cas à un tiers neutre (association non membre).

*22 % des conseils citoyens demeurent encore dans la phase de transition de l'instance, c'est pourquoi le type d'animation n'a pas encore été choisi.*

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## Les moyens de fonctionnement prévus

- Près de la moitié des contrats de ville ont prévu des moyens à destination des conseils citoyens pour leur fonctionnement.
- Dans la plupart des cas, ces moyens n'ont pas ou très peu été précisés explicitement dans les contrats eux-mêmes.

## La participation aux instances du Contrat de Ville

- Parmi les 637 conseils citoyens constitués :
  - **39 % participent à toutes les instances des contrats de ville,**
  - 9 % participent uniquement aux instances de pilotage,
  - 4 % participent uniquement aux instances techniques,
  - 30 % ne participent pas aux instances aujourd'hui.

**Point de vigilance** : Cette participation est très difficile au regard des efforts d'adaptation nécessaires que doivent faire les signataires des contrats (horaires, postures, jargon technique...).

# L'enquête « flash » de mars 2016

---

## La formation

### La formation des membres des conseils citoyens

- Dans **26 % des contrats de ville**, les **membres des conseils citoyens** ont reçu une formation.
- Dans **37 %** des contrats de ville, les conseils citoyens prévoient une formation pour leurs membres.

### La formation des élus

- Dans **17 % des contrats de ville**, **des élus** ont été formés aux démarches participatives.

### La formation des équipes « ville » du Contrat de Ville

- **38 % des équipes des villes ou EPCI en charge des contrats de ville** ont été formées aux démarches participatives, soit par un prestataire, soit lors de leur cursus professionnel antérieur.

### La formation des agents de l'Etat

- Les agents de l'Etat impliqués dans les contrats de ville sont formés aux démarches participatives dans **38 % des Contrats de Ville**. La principale formation citée concerne la formation organisée par le CGET en amont de la mise en œuvre des conseils citoyens en direction des délégués du préfet.

# Perspectives

# Ingénierie, accompagnement et formation des acteurs

---

## Les trois fonctions nécessaires à la vie des conseils citoyens

### L'animation

- Fonction centrale pour **favoriser l'expression des habitants les moins habitués** aux démarches de participation, et pour **assurer la traçabilité des productions** des conseils citoyens.
- Fonction cruciale pour **l'autonomie des conseils citoyens**.

### Les liens et la facilitation du dialogue avec les institutions et les élus

- Fonction nécessaire **pour que l'autonomie du conseil citoyen ne se transforme pas en isolement**. Cette fonction peut continuer d'être assumée par le binôme responsable de la préfiguration (chef de projet/délégué du préfet).

### L'accompagnement au développement de projets

- Fonction permettant au conseil citoyen de formaliser des thèmes prioritaires, de produire des avis, des plans d'actions, etc.



# Ingénierie, accompagnement et formation des acteurs

---

## La formation des animateurs des conseils citoyens, première urgence pour maintenir la dynamique engagée

- Aujourd'hui les **équipes locales se sont concentrées sur la formation des membres des conseils citoyens** : formation/information sur la politique de la ville et sur les institutions, formation à la prise de parole en public, etc.
- La **survie de l'instance dépend de la montée en compétence des animateurs**, qui ont un rôle clé dans le **fonctionnement quotidien** du conseil citoyen et la **mobilisation dans la durée** des membres des conseils citoyens.
  - **La formation des animateurs gagnerait à être développée au niveau national, pour garantir une certaine équité entre les territoires.** Cette formation peut être construite par le CGET à partir de l'expérience pilote lancée en février.

# Ingénierie, accompagnement et formation des acteurs

---

## La formation des professionnels et des élus, étape nécessaire pour adapter les pratiques à cette nouvelle forme de participation

- L'enquête a montré **la faiblesse du nombre d'élus et de professionnels formés** aux démarches participatives, ce qui complexifie généralement l'installation des conseils citoyens.
- L'association des conseils citoyens aux contrats de ville suppose pour les équipes locales de **passer d'une posture d'expertise à un rôle de facilitation** et de reconnaissance des savoirs, des priorités et des projets des habitants.
- Les chefs de projets « politique de la ville » ont un rôle important d'interface entre les conseils citoyens et les élus, et les élus doivent eux-mêmes se former à cette culture de *l'empowerment*.
  - **Il est important de favoriser la création d'une offre de formation à *l'empowerment* pour les équipes locales. Ces formations pourraient être assurées par le CNFPT.**

# Ingénierie, accompagnement et formation des acteurs

---

## La formation des membres des conseils citoyens pour leur permettre de formaliser des propositions sur des sujets complexes

- La complexité de certains dossiers exigent une **qualification des membres des conseils citoyens**, ou de certains d'entre eux.
- C'est le cas notamment dans le cadre des **projets de renouvellement urbain**.
  - **L'ANRU et le CGET travaillent à l'élaboration d'une offre de formation à destination des conseils citoyens ciblée sur les opérations de renouvellement urbain.**

# Le pouvoir effectif des conseils citoyens

---

## Un besoin d'affirmation des pouvoirs effectifs des conseils citoyens

La phase de préfiguration et d'installation des conseils citoyens touchant à sa fin sur la plupart des sites, il faut **répondre aux questionnements des habitants sur le rôle et les pouvoirs du conseil citoyen**.

Il s'agit de **rappeler et de mettre en œuvre les moyens d'actions concrets du conseil citoyen** :

- ✓ La participation aux instances du Contrat de Ville
  - ✓ La prise en compte des avis et propositions du conseil citoyen
  - ✓ Les moyens alloués aux conseils citoyens
- **Le CGET propose l'organisation d'une journée de travail regroupant des représentants de l'Etat, des collectivités et des conseils citoyens pour faire des propositions sur cette question.**

# Le pouvoir effectif des conseils citoyens

---

## ✓ La participation aux instances du Contrat de Ville

Si la loi rend obligatoire la participation du conseil citoyen dans toutes les étapes de vie du Contrat de Ville, **la participation des habitants aux instances (comités techniques et comités de pilotage) nécessite des aménagements :**

- **La transformation du langage**, pour être compris de tous
- **Le partage de l'information**, qui induit de dépasser les résistances à la transmission de toutes les informations, y compris financières, aux membres des conseils citoyens afin qu'ils participent à égalité
- **L'appropriation des documents et des thématiques** par les habitants, qui rejoint la question de leur formation

# Le pouvoir effectif des conseils citoyens

---

## ✓ La prise en compte des avis et propositions du conseil citoyen

Certaines questions doivent être éclaircies suffisamment tôt entre techniciens, élus et habitants:

- Comment et par qui est soutenue la formalisation des propositions des conseils citoyens ?
- Jusqu'où s'engager dans la prise en compte des apports des habitants dans les instances du Contrat de Ville ?
- Le conseil citoyen peut-il participer à l'élaboration de l'ordre du jour des instances de la politique de la ville, en y inscrivant ses propres priorités ?

## ✓ Les moyens alloués aux conseils citoyens

- Les conseils citoyens doivent disposer d'un budget de fonctionnement annuel, nécessaire à leur autonomie.
- Certains citoyens souhaitent s'impliquer dans la mise en place de projets, qu'il s'agit donc d'intégrer dans la programmation des actions du contrat.



5 rue Pleyel  
93 283 Saint-Denis cedex  
[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

---